

ORDRE D'INSERTION N°
Tient lieu de facture

Raison sociale :
Présenté par :
Adresse :
Boite postale : Ville :
Tél : Fax : E-mail :

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Textes Photos Documentation
 Logotypes Typone Rédaction

Observation :

Surface :
Montant H.T :
Volume en anglais 25 /h.....
Frais Techniques :

TOTAL H.T.

.....

...
Payement unique par cheque à
L'ORDRE DE "Le Droit"

Reçu chèque N°.....
Banque.....
Montant.....
Observation.....

Fait à....., le.....

(Cachet et signature de l'annonceur)

CONDITIONS GENERALES

1. L'ordre d'insertion signé par l'annonceur porte de plein droit son adhésion aux présentes conditions générales de vente. 2. Une fois souscrit cet ordre ne peut être résilié annulé ou remboursé 3. Le signataire du présent reconnaît et déclare formellement avoir tout pouvoir pour engager l'entreprise bénéficiaire de cet achat. Cet achat d'espace qui sera tenu à son paiement. 4. La non remise du typon correspondant à la surface souscrite dans les délais prévus implique une majoration de 20% du présent ordre d'insertion pour les frais techniques. 5. Tous les frais nécessaires à la réalisation des insertions (textes, photos, dessin, clichés) doivent être fournis par l'annonceur. 6. La justification de l'insertion sera assurée par le simple envoi d'un exemplaire à l'annonceur. 7. Vu le caractère institutionnel des publications, les délais de publications sont donnés uniquement à titre indicatif. 8. Le publi-reportage doit être conforme à la maquette fournie par l'éditeur. 9. En cas de litige seul les juridictions du siège du journal Le Droit sont compétentes.